



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2021

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe. Le budget principal permet en particulier de gérer toutes les activités relevant de services publics administratifs (SPA).

Les activités relevant de services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont quant à elles retracées dans des **budgets annexes**. A Revel, deux activités industrielles et commerciales étaient retracées dans des budgets annexes (eau potable (jusqu'en 2017) et assainissement collectif (jusqu'en 2018)) avant le transfert au SMEA 31 des compétences précitées.

Le budget se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune, c'est-à-dire les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année. Sont imputées également dans cette section les charges financières liées aux intérêts de la dette.

La section d'investissement retrace les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissement nouveaux ou en cours qui enrichissent le patrimoine communal : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital des emprunts.

Chacune des sections du budget doit être votée en équilibre. Toutefois, le code général des collectivités territoriales (CGCT), dans son article L 1612-7 autorise dans certains cas, le vote en suréquilibre (recettes supérieures aux dépenses).

Le budget primitif constitue la première décision budgétaire prise par le conseil municipal.

Le budget principal 2021 s'élève à :

- **16 391 560 €** pour les dépenses de fonctionnement,
- **16 815 994,38 €** pour les recettes de fonctionnement,

Soit une section de fonctionnement en suréquilibre à hauteur de **424 434,38 €**

- **et à 11 411 482,61 € au titre de la section d'investissement.**

Préambule

2021, entrée en vigueur de la réforme fiscale

Lors de la campagne des présidentielles en 2017, le candidat Macron s'était engagé, s'il était élu, à supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour 80 % des contribuables respectant certaines conditions de revenus, la taxe d'habitation a effectivement diminué en 2018 et 2019 avant d'être totalement supprimée en 2020.

Les 20 % des contribuables restants vont bénéficier d'une première baisse de 30 % en 2021 et de 35 % par an en 2022 et 2023.

Jusqu'en 2020, les communes percevaient un produit de TH sur les résidences principales, les résidences secondaires et si elles avaient délibéré, sur les logements vacants.

A compter de 2021, les communes ne percevront plus que la TH sur les résidences secondaires ainsi que la TH sur les logements vacants.

La TH acquittée sur les résidences principales par les 20 % de foyers restants est affectée au budget de l'Etat.

La perte de recettes pour les communes liée à la suppression de la TH est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et un abondement de l'Etat (si nécessaire).

*En raison du transfert du FB départemental, la commune récupère le taux départemental de foncier bâti 2020. Le taux communal de foncier bâti 2021 sera donc obtenu en additionnant les taux de 2020 du foncier départemental (21,90 %) et du foncier communal (22,15 %), soit un taux agrégé de **44,05 %**.*

A compter de 2021, l'avis d'imposition au foncier bâti hors taxes annexes (TEOM notamment) des contribuables ne comportera plus que deux colonnes : imposition au profit de la commune et de la communauté de communes Lauragais Revel Sorézois (CCLRS) contre trois précédemment (commune, intercommunalité et département).

I- Les informations statistiques, fiscales et financières

Population totale au 1er janvier 2021	9 916
---------------------------------------	-------

Informations financières / ratios	données communales 2021	moyennes nationales de la strate démographique (communes de 5 à 10 000 habitants appartenant à un EPCI à FPU) (données 2019)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 008 €	947 €
Produit des impositions directes / population	542 €	500 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 215 €	1 144 €
DGF / population	88 €	152 €
Encours de la dette au 31/12 / population	439 €	828 €
Annuité de la dette / population	106 €	104 €
Taux d'endettement (annuité de la dette / PRF)	8,76%	9,12%

II- La section de fonctionnement (comptes des classes 6 et 7)

La section de fonctionnement est présentée en suréquilibre, les recettes de fonctionnement cumulées sont supérieures aux dépenses de même nature (respectivement **16 815 994,38 €** et **16 391 560 €**).

1- Les dépenses (comptes des classes 6):

Chapitre	Libellé des dépenses de fonctionnement	BP 2021
O11	Charges à caractère général	3 200 000,00
O12	Charges de personnel et frais assimilés	5 656 000,00
O14	Atténuations de produits	77 000,00
65	Autres charges de gestion courante	720 000,00
66	Charges financières	81 000,00
67	Charges exceptionnelles	143 000,00
68	Dotations aux provisions	197 100,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		10 074 100,00
O23	Virement à la section d'investissement	5 600 000,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	717 460,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 317 460,00
Total dépenses de fonctionnement cumulées		16 391 560,00

Les dépenses réelles sont estimées à **10 074 100 €** et les dépenses d'ordre à **6 317 460 €** (y compris le virement à la section d'investissement de 5 600 000 €).

1-1 Les dépenses réelles :

► Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Ce chapitre a été estimé à **3 200 000 €** en 2021.

Il retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courant et notamment :

- les charges d'eau, d'assainissement, d'électricité, de combustibles : **760 000 €**,
- les primes d'assurance (*multirisques, dommage construction...*) : **79 000 €**,
- les prestations de services (*cantines..*) : **259 340 €**,
- les fournitures d'entretien : **251 720 €**,
- l'entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux et matériels : **276 286 €**,
- les frais de maintenance (*logiciels, équipements de chauffage, photocopieurs...*) : **239 667 €**.

La forte augmentation de ce chapitre entre 2020 et 2021* est liée à l'inscription de dépenses relatives :

- à la mise en place du programme OPAH-RU et à la poursuite du programme FISAC : **302 300 €**
- à la location de modulaires nécessaires à la poursuite des travaux au groupe scolaire Roger Sudre : **120 000 €**,
- à la location d'un local pour accueillir la maison de santé : **35 000 €**,
- à la réalisation d'études (*étude risques psycho sociaux : 30 000 €, étude sur les charges de centralité : 15 000 € notamment*),
- à un remboursement au CCAS pour la mise à disposition d'1,5 ETP : **53 000 €**

*pour mémoire le chapitre 011 a atteint en 2020 **2 603 262 €**.

► Les dépenses de personnel (*chapitre 012*) :

Ce chapitre, qui comptabilise les dépenses liées aux frais de personnel (*y compris assurances et médecine du travail*) a été évalué à **5 656 000 €** en 2021.

Il prend en compte le glissement vieillesse et technicité (GVT) et le recrutement d'un agent au service informatique (**40 000 €**) et du manager centre-ville (**40 000 €**).

► Les atténuations de produits (*chapitre 014*) :

Le chapitre 014 a été évalué à **77 000 €** en 2021.

Au sein de ce chapitre, sont prévus :

- le dégrèvement taxe foncière sur le non bâti pour les cultures biologiques : **2 000 €**,
- le dégrèvement THLV : **10 000 €**,
- la contribution de la commune au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : **65 000 €**.

► Les autres charges de gestion courante (*chapitre 65*) :

Le chapitre 65 a été estimé à **720 000 €** en 2021.

Au sein de ce chapitre, sont inscrites les dépenses relatives :

- aux indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints : **147 450 €**,
- aux contributions aux organismes de regroupement : **40 300 €**,
- aux subventions aux associations : **500 000 €**,

► Les charges financières (*chapitre 66*) s'élèvent à **81 000 €** en 2021.

► Les charges exceptionnelles (*chapitre 67*) :

Le chapitre 67 est évalué à **143 000 €** en 2021.

Au sein de ce chapitre, sont inscrites notamment les charges relatives :

- à la régularisation d'une écriture suite au transfert du budget assainissement au SMEA : **70 000 €**,
- à la régularisation d'une écriture de rattachement d'un produit à l'exercice 2020 : **15 000 €**
- à l'inscription de titres annulés : **6 000 €**,
- à la subvention au ciné GET : **10 000 €**.

► Les dotations aux provisions (*chapitre 68*) :

Le chapitre 68 est estimé à **197 100 €** et comprend plusieurs provisions :

- une provision pour les comptes épargne temps (CET) : **95 600 €**,
- et quatre provisions pour litiges et contentieux :
 - o contentieux marché de plein vent: **1 500 €**,
 - o contentieux en responsabilité: **45 000 €**,
 - o contentieux source de l'Horte : **5 000 €**,
 - o contentieux « en Berny » : **50 000 €**

1-2 Les dépenses d'ordre :

Elles sont constituées par :

- les dotations aux amortissements (*chapitre 042*) pour un montant de **717 460 €**.
- le virement à la section d'investissement (*chapitre 023*) à hauteur de **5 600 000 €**.

2- Les recettes (comptes des classes 7) :

Chapitre	Libellé des recettes de fonctionnement	BP 2021
O13	Atténuations de charges	80 000,00
70	Produits des services	290 000,00
73	Impôts et taxes	8 780 000,00
74	dotations et participations	2 400 000,00
75	Autres produits de gestion courante	153 000,00
76	Produits financiers	150,00
77	Produits exceptionnels	348 850,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 052 000,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 080,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		129 080,00
Total recettes de fonctionnement de l'exercice		12 181 080,00
OO2	Résultat reporté	4 634 914,38
Total recettes de fonctionnement cumulées		16 815 994,38

Les recettes réelles sont estimées à **12 052 000 €** et les recettes d'ordre à **129 080 €**.

2-1 Les recettes réelles :

► Les atténuations de charges (*chapitre 013*) :

Ce chapitre a été estimé à **80 000 €** en 2021.

Sur ce chapitre, sont inscrits les remboursements sur rémunérations effectués par les organismes sociaux (indemnités journalières...).

► Les produits des services et du domaine (*chapitre 70*) :

Ce chapitre, évalué à **290 000 €** en 2021, regroupe les recettes des services offerts à la population.

Au sein de ce chapitre, sont notamment inscrits :

- les ventes de concessions dans les cimetières : **24 080 €**,
- les repas pris dans les cantines : **180 000 €**,
- les droits d'accès aux différents services municipaux (piscine, médiathèque...): : **37 010 €**,
- les redevances d'occupation du domaine public : **21 960 €**.

► Les impôts et taxes (*chapitre 73*) :

	BP 2021
Taxes foncières et d'habitation	5 377 000,00
Attribution de compensation	2 327 214,00
FNGIR	359 138,00
FPIC	105 000,00
Droits de place	50 000,00
Taxe consommation finale d'électricité	240 000,00
Taxe locale sur la publicité extérieure	21 648,00
Taxes additionnelles aux droits de mutation	300 000,00
total chapitre 73	8 780 000,00

Ce chapitre, estimé à **8 780 000 €** en 2021, comptabilise notamment :

- le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires: **5 377 000 €**, (*attention il s'agit d'une estimation, les bases prévisionnelles 2021 n'ayant pas été communiquées à la commune avant le vote du budget primitif 2021*).

	2019	2020	2021
Produit TH	2 362	2 421	263
Produit FB	3 236	3 301	5 010
<i>dont ajustement coefficient correcteur</i>			-677
Produit FNB	99	104	102
Produit 3 taxes ménages	5 697	5 826	5 377

- l'attribution de compensation versée par la CCLRS (*déduction faite du coût net des charges transférées*) : **2 327 214 €**
- le FNGIR : **359 138 €**,
- l'attribution au titre du FPIC : **105 000 €**,
- la taxe sur l'électricité : **240 000 €**,
- la taxe additionnelle aux droits de mutation : **300 000 €**,
- les droits de place (*marchés hebdomadaires et fêtes*) : **50 000 €**.

► Les dotations et participations (*chapitre 74*) :

	B P 2021
DGF	872 000
FCTVA (calculé sur les dépenses d'entretien)	5 000
Participations diverses (CAF, régions, département..)	498 000
DCRTP	175 000
Allocations compensatrices	850 000
Total chapitre 74	2 400 000

Ce chapitre devrait atteindre en 2021, **2 400 000 €**, avec comme principales composantes :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) : **872 000 €**,

	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	698 791	689 660	668 478	640 340	617 000
DSR fraction péréquation	120 487				
DSR fraction BC	324 390	162 195			
DSU		180 934	188 637	195 234	201000
DNP	61 419	93 191	100 455	90 410	54 000
Total	1 205 087	1 125 980	957 570	925 984	872 000

D'après les estimations, la DGF 2021 devrait baisser de **5,8 %** par rapport à 2020 ce qui porterait la diminution de cette dotation à **27,64 %** depuis 2017.

- les participations de la CAF (*contrat enfance et jeunesse...*) : **238 720 €**,
- les allocations compensatrices (FB) : **850 000 €**,
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : **175 000 €**

► Les autres produits de gestion courante (*chapitre 75*) :

Le chapitre 75 a été évalué à **153 000 €** en 2021.

Sont notamment inscrits sur ce chapitre, les revenus des immeubles (gendarmerie : **72 000 €**, Trésorerie : **25 000 €**).

► Les produits financiers et exceptionnels (*chapitres 76 et 77*) :

Estimés à **349 000 €**, ces produits sont constitués essentiellement par le reversement du résultat de l'ancien Sivom de voirie de Saint Felix de Lauragais à hauteur de **313 958 €**.

2-2 Les recettes d'ordre :

Elles sont constituées par :

- les travaux en régie (*article 722*) évalués à **77 600 €** en 2021.

*Pour mémoire, les travaux en régie correspondent à **la production d'immobilisations par une commune par ses propres moyens, c'est-à-dire les travaux réalisés par les agents communaux.***

Le coût de ces travaux reprend d'une part l'achat des matériaux, et d'autre part la main d'œuvre ; ces dépenses initialement imputées sur des comptes de charges ont vocation à intégrer le patrimoine de la collectivité sur des comptes.

- la quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat (article 777) estimée à **4 890 €** en 2021.
- des reprises sur amortissements (article 7811) pour **46 590 €**.

III-La section d'investissement (comptes des classes 1 et 2) :

La section d'investissement 2021 s'équilibre à **11 411 482,61 €**.

1-Les dépenses :

Chapitre	Libellé des dépenses d'investissement	BP 2021
20, 21 et 23	Immobilisations	5 949 735,00
204	Subventions d'équipement versées	310 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	986 000,00
O20	Dépenses imprévues	311 262,89
45	Opération pour compte de tiers	177 700,00
Total dépenses réelles d'investissement		7 734 697,89
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 080,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		129 080,00
Total dépenses d'investissement de l'exercice		7 863 777,89
Restes à réaliser 2020		708 622,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		2 839 082,72
Total des dépenses d'investissement cumulées		11 411 482,61

Les dépenses de l'exercice 2021 sont estimées à **7 734 697,89 €** pour les dépenses réelles et à **129 080 €** pour les dépenses d'ordre.

1-1 Les dépenses réelles :

Au sein des dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses d'équipement (*hors restes à réaliser 2020*) atteignent **6 259 735 €** et comprennent notamment :

- des travaux de voirie et réseaux : **1 726 495 €**
- des travaux sur bâtiments communaux : **2 757 000 €** (*rénovation élémentaire Sudre : 710 000 €, réfection et agrandissement des vestiaires au stade terrain honneur : 900 000 €*)
- des acquisitions foncières : **420 000 €**
- la réalisation d'études : **254 000 €**
- des subventions d'équipement versées (subventions OPAH-RU, FISAC et rénovation façades) : **310 000 €**,
- des acquisitions (*matériel roulant : 155 000 €, mobilier et matériel de bureau et informatique : 133 600 €*)

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent à **986 000 €**.

1-2 Les dépenses d'ordre :

Elles sont constituées par :

- la contrepartie de l'inscription en recettes de fonctionnement des travaux en régie (**77 600 €**),
- la reprise sur autofinancement antérieur estimée à **51 480 €**.

2-Les recettes :

Chapitre	Libellé des recettes d'investissement	BP 2021
10	dotations fonds divers et réserves	3 274 411,61
13	subventions d'investissement	380 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
O24	Produits de cessions	10 000,00
45	Opération pour compte de tiers	177 700,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 842 111,61
O21	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>5 600 000,00</i>
O40	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>717 460,00</i>
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 317 460,00
Total recettes d'investissement de l'exercice		10 159 571,61
Restes à réaliser 2020		1 251 911,00
Total des recettes d'investissement cumulées		11 411 482,61

Les recettes de l'exercice 2021 sont estimées à **3 842 111,61 €** pour les recettes réelles et à **6 317 460 €** pour les recettes d'ordre (*y compris le virement de la section de fonctionnement*).

2-1 les recettes réelles :

Pour financer ses investissements, la commune devrait percevoir en 2021 :

- des subventions pour un montant de **380 000 €**,
- du FCTVA perçu sur les travaux et acquisitions réalisés en 2020 à hauteur de **750 000 €**,
- de la taxe d'aménagement pour **130 000 €**,
- des produits de cessions : **10 000 €**.

2-2 Les recettes d'ordre :

Elles sont constituées par :

- les amortissements des immobilisations (*chapitre 040*) pour un montant de **717 460 €**,
- le virement à de la section de fonctionnement (*chapitre 021*) pour **5 600 000 €**.

IV- Détermination de l'épargne nette prévisionnelle 2021

Produits réels de fonctionnement BP 2021		
	Atténuation de charges	80 000
	Produits des services	290 000
	Impôts et taxes	8 780 000
	Dotations et participations	2 400 000
	Autres produits de gestion courante	153 000
	Produits exceptionnels	349 000
Total produits de fonctionnement (A)		12 052 000
Charges réelles de fonctionnement BP 2021		
	Charges à caractère général	3 200 000
	Charges de personnel	5 656 000
	Atténuation de produits	77 000
	Autres charges de gestion courante	720 000
	Intérêts de la dette	81 000
	Charges exceptionnelles	143 000
	Dotations aux provisions	197 100
Total charges réelles de fonctionnement (B)		10 074 100
Epargne brute (A-B)=C		1 977 900
	Capital de la dette (D)	976 000
Epargne nette (C-D)		1 001 900

Après couverture de ses dépenses de fonctionnement élargies au remboursement de la dette, la commune devrait dégager en 2021 une épargne nette positive estimée à **1 001 900 €**.

VI- Financement prévisionnel des investissements 2021 :

Financement des investissements		
Dépense investissement hors annuité (RAR 2020+DI 2021)		7 156 057
Financement investissement		
	dont épargne nette	1 001 900
	dont recettes propres d'investissement	890 000
	dont subventions et fonds affectés	1 618 411
	dont autres	191 200
variation excédent global de clôture		-3 454 546

Les dépenses d'investissement hors annuité de la dette et y compris restes à réaliser 2020 sont estimées à **7 156 057 €**. Leur financement sera assuré par l'épargne nette dégagé au terme des opérations de fonctionnement, par les subventions et les recettes propres d'investissement (FCTVA, TA) mais également par un prélèvement sur l'excédent global de clôture à hauteur de **3 454 546 €**.

L'excédent global de clôture au 31 décembre 2021 devrait atteindre **735 697 €** soit traduit en jours, **15 jours de fonds de roulement** (durée *théorique* pendant laquelle la commune pourrait faire face à ses dépenses sans encaisser la moindre recette).